



KARAKORAM

LETTRE AUX PORTEURS DU FONDS INVEST PATRIMOINE (FR0011412675)

Madame, Monsieur,

Vous êtes détenteurs de parts de l'OPCVM Invest Patrimoine dont la société de gestion est KARAKORAM.

Dans un communiqué publié le 19 novembre dernier (cf annexe), la société KARAKORAM a décidé la suspension des souscriptions et des rachats du fonds à compter du 20 novembre à la suite de difficultés rencontrées dans la gestion de certains investissements réalisés.

Afin de vous permettre une gestion plus sereine de vos avoirs, nous souhaitons vous informer de la signature d'un protocole d'accord entre les sociétés KARAKORAM et La Financière de l'Echiquier (« LFDE ») pour permettre d'assurer la reprise de la gestion de vos avoirs. Ainsi, dans le cadre de ce protocole, il a été décidé de faire absorber le fonds Invest Patrimoine par l'OPCVM Echiquier Arty – action A, compartiment de la SICAV Echiquier, dont la société de gestion est LFDE.

1. L'opération

KARAKORAM s'est rapproché de La Financière de l'Echiquier afin de reprendre l'activité de gestion des OPCVM dont le fonds Invest Patrimoine (code ISIN FR0011412675). A titre d'information, à mi-avril, le fonds a un actif net d'environ 2 M€ et la valeur liquidative présente une baisse de 24% par rapport au 20 novembre. Compte tenu de l'existence de titres cotés à faible liquidité à l'actif du fonds Invest Patrimoine, ces derniers seront isolés en restant dans le fonds Invest Patrimoine et plus précisément, la reprise de la gestion va s'organiser de la façon suivante :

- ⇒ Les actifs liquides du fonds Invest Patrimoine, qui représentent 81,2% de l'actif net du fonds, seront cédés sur le marché et les liquidités correspondantes seront absorbées par voie de fusion par l'OPCVM Echiquier Arty – action A (Code ISIN Action A : FR0010611293) géré par LFDE.
- ⇒ Le fonds Invest Patrimoine n'aura alors plus que des actifs à faible liquidité (soit 18,8% de l'actif net) que la société KARAKORAM ne peut céder facilement. Ce fonds sera alors mis en liquidation et conservera donc le même code ISIN. Ce fonds ne sera ouvert ni aux souscriptions, ni aux rachats. LFDE reprendra la gestion du fonds et assurera sur ce fonds une gestion extinctive consistant à vendre ces actifs à faible liquidité et à vous reverser le fruit de ces cessions dans le cadre de la liquidation.

Ainsi, l'OPCVM Echiquier Arty va absorber les actifs provenant des titres liquides du fonds Invest Patrimoine le 6 août 2020. Cette opération va avoir pour conséquence l'attribution, à votre profit d'actions de l'OPCVM absorbant en contrepartie des parts du fonds absorbé que vous possédez aujourd'hui.

KARAKORAM

SAS au capital de 200 000 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris

Siège social : 10, Rue de Laborde 75008 Paris

Numéro d'agrément AMF : GP-11000038

Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr



KARAKORAM

Cette décision fait suite à la volonté de Karakoram de trouver une solution pérenne pour défendre les intérêts de ses investisseurs. La société a trouvé un accord avec La Financière de l'Echiquier pour que cette dernière offre aux investisseurs des solutions d'investissements qui pourront se substituer aux fonds Karakoram.

La stratégie de gestion de l'OPCVM absorbant est différente. Les deux produits recherchent une performance à moyen terme au travers une gestion discrétionnaire et opportuniste sur les marchés de taux et des marchés actions mais avec des bornes d'exposition différentes selon les classes d'actifs. Cette différence entraîne notamment une modification du profil de risque du fonds.

L'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers sur cette fusion, ce changement de société de gestion et la mise en liquidation a été obtenu le 5 juin 2020.

Dans ce cadre, les opérations vont se dérouler comme suit :

- Vous allez conserver vos parts du fonds Invest Patrimoine qui va devenir un fonds de cantonnement ; le nombre de parts sera le même que le nombre de parts que vous avez actuellement sur ce fonds Invest Patrimoine ;
- Le 6 août 2020, sur la base de la valeur liquidative du fonds Echiquier Arty et de la valeur des actifs apportés par Invest Patrimoine évaluées le 5 août 2020, la totalité de votre quote part d'actif du fonds Invest Patrimoine (code ISIN FR0011412675) sera automatiquement échangée contre des actions et/ou fractions d'actions d'Echiquier Arty – action A (Code ISIN : FR0010611293).
Dès que cette seconde opération sera réalisée, vous pourrez obtenir le rachat de vos actions sans frais. J'attire votre attention sur le fait que, afin de permettre le bon déroulement de l'opération, les souscriptions et les rachats resteront suspendus jusqu'à la date de la fusion.

2. Les modifications entraînées par l'opération

- Le profil de risque

Modification du profil rendement / risque : OUI

Augmentation du profil rendement / risque : OUI

L'objectif de gestion du fonds Invest Patrimoine est d'obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 5 ans, une surperformance de l'indice composite (30% MSCI AC World Net TR dividendes réinvestis) en EUR, 40% Euro MTS 5/7 ans et 30% EONIA capitalisé), par le biais d'une gestion discrétionnaire entre les principales classes d'actifs (actions, monétaire, taux) en fonction de leur évaluation et des anticipations du gérant.

L'objectif de gestion d'Echiquier Arty consiste à rechercher, sur la durée de placement recommandée, une performance à moyen terme au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste sur les marchés de taux et des marchés actions avec référence à l'indicateur composite 25% MSCI Europe Net Return, 25% EONIA capitalisé, 50% Iboxx Euro Corporate 3-5 ans (coupons réinvestis en euro). Le gérant du compartiment cherche à identifier, selon l'analyse de la société de gestion, le meilleur couple rendement/risque offert par les instruments émis par les émetteurs de son univers d'investissement.

KARAKORAM

SAS au capital de 200 000 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris

Siège social : 10, Rue de Laborde 75008 Paris

Numéro d'agrément AMF : GP-11000038

Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr



KARAKORAM

Le fonds absorbé décline sa stratégie notamment au travers d'OPC sans exclure le recours à des titres vifs alors que le fonds absorbant est investi en titres vifs et ne peut avoir recours aux OPC que dans la limite de 10% de l'actif net.

Ainsi, l'exposition au risque action de Invest Patrimoine peut aller de 0 à 60% de l'actif net alors que celle d'Echiquier Arty peut varier de 0 à 50%. Cette exposition pour le fonds Invest Patrimoine peut se faire via une exposition aux petites capitalisations boursières (< 150 M€) dans la limite de 15% de l'actif net et l'exposition aux marchés émergents ne peut être supérieure à 30% de l'actif net du FCP.

L'exposition action d'Echiquier Arty se fait majoritairement sur des moyennes et grandes valeurs sans exclure le recours à des petites valeurs. L'investissement en actions se fera en actions européennes (pays de l'Union Européenne et de l'Association Européenne de Libre Echange) et dans la limite de 15% de son actif dans des actions d'un pays hors UE ou AELE (pays de l'OCDE ou pays émergent).

Parallèlement, l'exposition au marché des taux peut varier de 40% à 110% pour Echiquier Arty alors que cette exposition peut varier de 0 à 100% pour le fonds Invest Patrimoine.

Dans le cadre de cette exposition, le fonds Invest Patrimoine a la possibilité d'investir sur des obligations à caractère spéculatif et dans des obligations non notées de l'actif jusqu'à 30% alors que sur Echiquier Arty, le total des obligations à caractère spéculatif et non notées est limité à 35% de l'actif net. Ce dernier peut par ailleurs avoir recours, dans la limite de 10%, aux obligations convertibles contingentes du secteur financier (« cocos ». Ces obligations incluent une option de conversion en actions à l'initiative de l'émetteur en cas de dégradation de sa situation financière. Ainsi, en plus du risque de crédit et de taux inhérent aux obligations, l'activation de l'option de conversion peut entraîner une baisse de la valeur de l'obligation convertible contingente supérieure à celle constatée sur les autres obligations classiques de l'émetteur.

Sur l'ensemble du portefeuille, Invest Patrimoine peut porter un risque de change jusqu'à 50% alors qu'Echiquier Arty est susceptible d'être exposé à ce même risque à hauteur de 20 % maximum de l'actif net.

Enfin, le fonds absorbé a la possibilité, dans la limite de 10% de son actif, de s'exposer à la hausse ou à la baisse sur les marchés des matières premières ou produits agricoles.

Leur niveau de SRRI est identique. Il est de 4 pour le fonds absorbé et pour le fonds absorbant. Le SRRI est un indicateur représentant le profil de risque et de rendement affiché dans le DICI des OPCVM. Toutefois, La fusion engendrera une modification et une potentielle augmentation du profil de risque pour les porteurs du fonds absorbé.

- Augmentation des frais : NON

Concernant les frais, le montant global des frais de gestion de l'OPC absorbé est supérieur à celui du fonds absorbant en raison de frais de gestion directs plus importants. Par ailleurs, la part de frais indirects est plus importante sur le fonds absorbé dès lors que son pourcentage en OPC est supérieur à

KARAKORAM

SAS au capital de 200 000 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris

Siège social : 10, Rue de Laborde 75008 Paris

Numéro d'agrément AMF : GP-11000038

Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr



10% de l'actif alors que sur le fonds absorbant la part de frais indirects ne peut peser qu'à hauteur de 10% de l'actif net. Par ailleurs, le fonds absorbant ne prévoit pas de commission de surperformance alors que cela était prévu pour le fonds absorbé.

De ce fait, lors de l'exercice 2018, les frais courants du fonds absorbant étaient inférieurs à ceux du fonds absorbé s'élevant à 1.50 % pour l'action Echiquier Arty contre 4,21% pour la part I du fonds Invest Patrimoine.

Le tableau ci-dessous récapitule les différences quant aux frais :

	Invest Patrimoine (Part I : FR0011412675)	ECHIQUIER ARTY (ACTION A FR0010611293)
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	2% max non acquis à l'OPCVM	3% max
Commission de rachat	Néant	Néant
Frais de gestion	1,90% TTC max	1,50 % max
Commissions de mouvement	Dépositaire	Uniquement pour les dérivés sur indices actions, taux et devises : 0,10% sur les actions en direct, 0,10% sur les
	Société de gestion	
Commissions de performance	15% TTC de la surperformance du FCP au delà de l'indice composite (30% de l'indice actions MSCI AC WORLD dividendes réinvestis (USD) converti en euros, 40% de l'indice obligataire Euro MTS 5/7 ans et à 30% de l'indice monétaire EONIA capitalisé). La performance du FCP étant considérée nette de tous frais.	Néant
Frais indirects liés à l'investissement dans d'autres OPC	1,83% Max	2,392% max

De plus, cette opération de fusion n'entraînera aucun frais de souscription.

Vous trouverez en annexe le comparatif des éléments modifiés.

3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Je vous rappelle la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de l'OPCVM Echiquier Arty, disponible sur le site internet (www.lfde.com).

Si l'opération détaillée précédemment vous convient, aucune action de votre part n'est nécessaire. Dans le cas contraire, vous aurez la possibilité de sortir du fonds Echiquier Arty sans frais à compter du 7 août 2020.

Le dépositaire, BNP Paribas Securities Services, est en charge du bon déroulement de l'opération qui se fera sans frais et sans aucune intervention de votre part. Cet échange s'effectue sous le contrôle des Commissaires aux comptes sur la base de la parité d'échange découlant des valeurs liquidatives des deux fonds.

Fiscalité applicable : pour les personnes physiques, la plus-value d'échange bénéficie du sursis d'imposition jusqu'à la cession des actions. Pour les personnes morales soumises à l'impôt sur les



KARAKORAM

sociétés, la plus-value résultant de l'échange de titres est soumise aux dispositions de l'article 38-5 bis et aux règles applicables en vertu des dispositions de l'article 209-OA du Code Général des Impôts.

Je vous invite à prendre contact avec votre conseiller pour toute demande d'information concernant vos placements financiers ou toute question complémentaire sur cette opération.

Vous trouverez en annexe :

- Un tableau comparatif les éléments modifiés
- Une comparaison complète des frais applicables au fonds absorbé et fonds absorbant.
- Des informations sur le calcul de parité de fusion.
- Des informations complémentaires sur les modalités de souscriptions et rachats avant et après l'opération de fusion.

Je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations.

Jean-Philippe CRIDLIG

Directeur Général

KARAKORAM

SAS au capital de 200 000 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris

Siège social : 10, Rue de Laborde 75008 Paris

Numéro d'agrément AMF : GP-11000038

Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr



ANNEXE

❖ Tableau comparatif des éléments modifiés

	Invest Patrimoine (Part I : FR0011412675)	ECHIQUIER ARTY (ACTION A FR0010611293)
Nature	OPCVM	OPCVM
Société de gestion	KARAKORAM	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
Objectif de gestion	Le FCP INVEST PATRIMOINE a pour objectif d'obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 5 ans, une surperformance de l'indice composite (30% MSCI AC World Net TR (dividendes réinvestis) en EUR, 40% Euro MTS 5/7 ans et 30% EONIA capitalisé), par le biais d'une gestion discrétionnaire entre les principales classes d'actifs (actions, monétaire, taux) en fonction de leur évaluation et des anticipations du gérant.	ECHIQUIER ARTY est un compartiment recherchant la performance à moyen terme au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste sur les marchés de taux et des marchés actions avec référence à l'indicateur composite 25% MSCI Europe Net Return, 25% EONIA capitalisé, 50% Iboxx Euro Corporate 3-5 ans. Le gérant du compartiment cherche à identifier le meilleur couple rendement/risque offert par les instruments émis par les émetteurs de son univers d'investissement.
Indicateur de référence	Le FCP a pour indicateur de référence un indice composite constitué 30% de l'indice actions MSCI All Country WORLD Net TR (EUR), 40% de l'indice obligataire Euro MTS 5/7 ans et à 30% de l'indice	L'indice composite 25% MSCI Europe Net Return, 25% EONIA, 50% Iboxx Euro Corporate 3-5 ans peut être un indicateur représentatif de
stratégie d'investissement	INVEST PATRIMOINE est un fonds mixte pouvant s'exposer de manière discrétionnaire aux marchés actions sauf quand le gérant anticipe une baisse des marchés. La répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs est principalement basée sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique mondial. Le FCP investit via des OPC ou en direct sur des titres, il est constitué d'actions de sociétés de la Union Européenne, de la Suisse, de la Norvège, des Etats-Unis et des pays émergents, d'obligations françaises et étrangères ou de valeurs assimilées, de produits monétaires. (...) Pour ce qui est de la sélection des OPC, la Société de gestion dispose d'un outil quantitatif propriétaire qui permet de classer, par stratégies mises en place, près de 2 000 OPCVM observés. Cet outil est alimenté tous les jours par des données externes relatives à la performance, aux risques des OPC et à certains critères internes calculés par la Société de gestion. D'une manière générale, les fonds sont sélectionnés en fonction de la qualité de leur gestion, de la cohérence de leur processus et des moyens développés par la société de gestion en matière de contrôle. L'analyse des OPC se décompose en 2 étapes : une analyse quantitative qui repose sur une approche statistique de données relatives aux performances passées d'un fonds ainsi qu'à certains ratios de risques (publiés ou calculés), une analyse qualitative qui repose sur des rencontres fréquentes avec les équipes de gestion des sociétés de gestion sélectionnées. (...) En conclusion, l'équipe de gestion pourra : - exposer le FCP jusqu'à 60% du portefeuille en actions; (...) - exposer le FCP jusqu'à 100% du portefeuille en instruments obligataires; (...) - exposer le FCP jusqu'à 100% du portefeuille en instruments monétaires; (...) - exposer jusqu'à 50% du portefeuille en investissements en devises « hors euros » (...) - De manière accessoire et dans la limite de 10% de son actif, le FCP pourra s'exposer à la hausse ou à la baisse sur les marchés des matières premières ou produits agricoles (...).	La gestion d'ECHIQUIER ARTY repose sur une gestion discrétionnaire combinant l'utilisation d'instruments financiers (actions, obligations, titres de créances négociables) et d'instruments financiers à terme. Afin d'atteindre l'objectif de performance, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques et tactiques; il s'agit de décisions d'achats ou de ventes d'actifs en portefeuille en fonction d'anticipations économiques, financières et boursières. Cela se traduit par des positions directionnelles à court et moyen terme sur les produits de taux et sur les actions. Il s'agit de prendre des positions dans le portefeuille sur des instruments financiers compte tenu de leur potentiel d'appréciation future. La gestion de taux s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres -bond picking- reposant pour une large partie sur la qualité de l'émetteur et pour une moindre partie sur le caractère attractif de la rémunération du titre sélectionné. La gestion actions s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres -stock picking- obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le compartiment investit. (...) ECHIQUIER ARTY ne pourra pas être exposé à plus 50% de son actif sur le marché des actions et à 110% de son actif sur le marché de taux au travers d'investissements en direct ou des instruments financiers à terme. Le compartiment sera exposé au risque de change à hauteur de 20% maximum de l'actif net. Le niveau d'investissement global (sur les marchés de taux et d'actions) pourra toutefois aller jusqu'à 110%. L'excédent au-delà de 100% n'a pas pour but d'être utilisé de manière permanente mais pour faire face à des rachats importants ou des variations importantes des marchés.
Valorisation	Hebdomadaire (Mercredi)	quotidienne
Dépositaire	CACEIS BANK	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Valorisateur	CACEIS FUND ADMINISTRATION	SOCIETE GENERALE
Période d'investissement recommandée	> 5 ans	> 5 ans
Echelle SRRI	4	4
Actifs principaux utilisés	Les parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger, de FIA de droit français ou FIA établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Exposition jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM (FCP). Exposition jusqu'à 30% de son actif en parts ou actions de FIA. Exposition jusqu'à un maximum de 15% de son actif sur des actions de sociétés capitalisant moins de 150 millions d'euros. L'exposition aux marchés émergents ne peut être supérieure à 30% de l'actif net du FCP. Le FCP peut détenir jusqu'à 100% en obligations françaises ou étrangères, OPC obligataires et autres instruments de dette. Le FCP pourra s'exposer aux obligations high-yield. L'OPCVM peut intervenir sur des instruments financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger). Les contrats Futures sur indices actions, indices obligations, indices monétaires, devises Le fonds peut investir sur des titres intégrant des dérivés.	Actions dans la limite de 50% de son actif. Le compartiment investira majoritairement sur des moyennes et grandes valeurs sans exclure le recours à des petites valeurs. Titres de créances et instruments du marché monétaire : Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. ECHIQUIER ARTY intervient régulièrement sur les instruments financiers à terme et prend des positions sur les marchés dérivés actions, de taux et de change.
Risques	Risque de performance et de perte en capital Risque lié aux marchés actions Risque lié à la gestion et à l'allocation d'actifs discrétionnaires Risque de liquidité Risque lié aux actions des pays émergents Risque lié aux marchés de taux Risque de crédit Risque de change Risque lié aux matières premières	Risque de gestion discrétionnaire Risque de perte en capital Risque de taux Risque de crédit Risque actions Risques lié à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation Risque de change Risque titres spéculatifs "High Yield" Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles contingentes
Date de clôture de l'exercice	Dernière valeur liquidative de l'OPCVM du mois d'avril	Dernier jour de bourse décembre
Règles d'évaluation des actifs	Les actifs du FCP sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2003-02 du 2 octobre 2003 relatif au plan comptable des OPCVM	Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.
Cut off	Le mardi avant 11h	Chaque jour avant 12 heures
Règlement livraison	Règlement des souscriptions et des rachats J+2 ouvrés	Règlement des souscriptions et des rachats J+2 ouvrés
Frais courants 2019	3,73%	1.50 %
Frais courant 2018	4,21%	1.50 %



KARAKORAM

❖ **Modalités de l'opération de fusion et information sur le calcul de la parité**

La date de fusion est arrêtée au 6 août 2020.

L'opération de fusion sera effectuée sous contrôle du Commissaire aux Comptes sur la base de la parité d'échange découlant des valeurs liquidatives des deux OPCVM. L'OPCVM absorbant conservera ses caractéristiques financières actuelles.

Afin de faciliter la réalisation de la fusion, les demandes de souscription et de rachat des parts du FCP absorbé resteront suspendues jusqu'à la date de la fusion.

L'échange va consister à calculer sur la base des valeurs liquidatives au 5 août 2020, la parité de fusion suivante :

$$\frac{\text{Valeur liquidative des actifs liquides de Invest Patrimoine le 5 août 2020}}{\text{Valeur liquidative de Echiquier Arty A le 5 août 2020}} = n$$

Cette parité signifie qu'un porteur d'une part de la quote part liquide du fonds Invest Patrimoine recevra n actions A d'Echiquier Arty.

Dès réalisation de la fusion, les porteurs des parts du fonds Invest Patrimoine, recevront un avis d'opération indiquant le nombre de parts attribuées ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte éventuellement versée sur leur compte correspondant aux éventuels rompus.

Au jour de la réalisation définitive de la fusion, le fonds Invest Patrimoine sera mis en liquidation comme mentionné ci-dessus.

A compter du 6 août 2020, les porteurs actuels du fonds Invest Patrimoine seront par ailleurs détenteurs d'actions d'Echiquier Arty et pourront à ce titre demander le rachat de leurs parts quotidiennement.

KARAKORAM

SAS au capital de 200 000 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris

Siège social : 10, Rue de Laborde 75008 Paris

Numéro d'agrément AMF : GP-11000038

Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 - contact@karakoram.fr - www.karakoram.fr



KARAKORAM

❖ **Communiqué de KARAKORAM**



KARAKORAM

KARAKORAM SAS
112 Bld haussmann
75008 PARIS

Paris, le 19 Novembre 2019

Objet : suspension des Rachats et des Souscriptions sur les fonds K2, KARAKORAM Annapurna, KARAKORAM Entrepreneurs, Invest Patrimoine et Financière Capital +

Le 14 novembre 2019, la société a été avisée de la prolongation de l'absence de M. Fourtanier pour raisons de santé jusqu'au moins 9 décembre 2019. La société a dès lors établi dès le 15 novembre 2019 un plan d'action et de communication relatif à cette situation nouvelle.

Compte tenu de l'existence de titres cotés à faible liquidité au sein des portefeuilles, d'éventuelles demandes de rachats ne peuvent être acceptées sans créer un risque fort de traitement inégalitaire des porteurs.

Par conséquent, en raison de ces circonstances, qu'elle juge exceptionnelles, et dans l'intérêt des porteurs, la société de gestion a décidé la suspension, à titre provisoire, du rachat et de la souscription des parts des FCP :

FRO013258316	K2
FRO013064383	KARAKORAM Annapurna
FRO013223617	KARAKORAM Entrepreneur
FRO011412675	Invest Patrimoine

Et du FIA :
FRO010748897 Financière Capital Plus

en application de l'article L.214-8-7 du code Monétaire et Financier.

En revanche, le fonds obligataire "KARAKORAM Euro Rendement Réel" n'est pas concerné par cette décision de suspension, la gestion de ce fonds n'étant pas impactée par l'absence de M. Fourtanier.

La société tiendra les souscripteurs informés de toute évolution ultérieure de la situation.

Jean-Philippe CRIDLIG
Directeur Général

KARAKORAM
SAS au capital de 285 700 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris
Siège social : 112, boulevard Haussmann 75008 Paris
Numéro d'agrément AMF : GP-11000038
Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 – contact@karakoram.fr – www.karakoram.fr

KARAKORAM
SAS au capital de 200 000 € - Siren : 537 730 616 R.C.S Paris
Siège social : 10, Rue de Laborde 75008 Paris
Numéro d'agrément AMF : GP-11000038
Tél. 01 82 83 47 30 – Fax 01 82 83 47 36 – contact@karakoram.fr – www.karakoram.fr